

PRÉVENTION ET GESTION DES CHUTES ET DE LEURS CONSÉQUENCES (POR)

Novembre 2024

La prévention des chutes, c'est l'affaire de tous

Les chutes sont l'une des principales causes de déclaration d'événements indésirables au CIUSSS de la Capitale-Nationale. Dans bien des cas, les chutes sont évitables. C'est pourquoi il est important de mettre en place les actions nécessaires pour prévenir les chutes et leurs conséquences. Tout le monde est à risque de chute.

Pratique organisationnelle requise (POR) prévention des chutes : une seule POR et sept tests de conformité

Cette année, des modifications ont été apportées à la POR prévention des chutes. Dorénavant, une seule POR et sept tests de conformité seront à appliquer. Les tests de conformité sont les suivants :

Les équipes doivent suivre les procédures organisationnelles afin de :

1. Offrir un **environnement physique sécuritaire** afin de prévenir les chutes et réduire les blessures qui en découlent.
2. Effectuer un **repérage** du risque de chutes et de blessures qui en découlent.
3. Procéder à une **évaluation** complète d'un usager dont le repérage est positif pour le risque de chutes ou de blessures qui en découlent.
4. **Déclarer** les chutes et les blessures qui en découlent comme incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins et services.

Les équipes doivent aussi :

5. Mettre en œuvre des **interventions** visant à prévenir les chutes et à réduire les blessures qui en découlent dans le plan de soins et services individualisé de l'usager.

6. Participer à des **activités d'apprentissage** continues sur le programme de prévention des chutes et de réduction des blessures qui en découlent.
7. Participer à des activités visant à **améliorer le programme de prévention des chutes** et à réduire les blessures qui en découlent dans le cadre du plan intégré d'amélioration de la qualité de l'établissement.

Révision de la Politique

Des travaux sont en cours pour la révision de la [Politique relative à la prévention et la gestion des chutes et de leurs conséquences \(PO-56\)](#) afin de répondre davantage aux besoins des secteurs d'activité en matière de prévention et de gestion des chutes de leurs conséquences.

Travaux en cours

- Révision du gabarit de complétion des procédures spécifiques.
- Création d'un guide clinique sur la prévention et gestion des chutes et de leurs conséquences.
- Révision de la règle de soins infirmiers d'évaluation et suivi de l'usager ayant chuté RSI-008 (travaux menés par la Directions des soins infirmiers en collaboration avec la Direction des services multidisciplinaires).

Formations disponibles

- La formation **3072** disponible sur l'[Environnement numérique d'apprentissage \(ENA\) Prévention des chutes – Mesures préventives universelles](#) est **obligatoire** pour tout employé du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui peut potentiellement être en contact avec les usagers et ce, autant pour le personnel clinique qu'administratif;
- Une formation spécifique aux bénévoles est offerte au moment de leur accueil au CIUSSS de la Capitale-Nationale.